COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE



33^{ème} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE

(N'DJAMENA, le 22 mars 2019)

COMMUNIQUÉ FINAL

Le 22 mars 2019, sous la présidence du Dr. ISSA DOUBRAGNE, Ministre de l'Économie et de la Planification du Développement, Président en exercice du Conseil des Ministres de l'Union Économique de l'Afrique Centrale (UEAC), le Conseil a poursuivi, à N'Djaména (Tchad), les travaux de sa trente-troisième session ordinaire débutés et suspendus à Malabo le 8 février 2019. A ces travaux se sont greffés ceux préparatoires de la 14ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC convoquée le 24 mars 2019.

Ont pris part aux travaux, les Ministres des États membres:

Pour la République du Cameroun :

- Monsieur Louis Paul MOTAZE, Ministre des Finances ;
- Monsieur **Paul TASONG** , Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;

Pour la République Centrafricaine :

- Monsieur **Félix MOLOUA**, Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération ;
- Monsieur Henri Marie DONDRA, Ministre des Finances et du Budget ;
- Madame Sylvie BAÏPO-TEMON, Ministre des Affaires Etrangères et des Centrafricains de l'Etranger.

Pour la République du Congo:

- Monsieur Calixte NGANONGO, Ministre des Finances et du Budget ;
- Madame Ingrid Olga Ghislaine EBOUKA-BABACKAS, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Intégration Régionale

Pour la République Gabonaise :

- Monsieur **Jean Marie OGANDAGA**, Ministre de l'Économie, de la Prospective et de la Programmation du Développement chargé des Investissements Privés et Publics ;

Pour la République de Guinée Équatoriale :

- Monsieur BALTASAR ENGONGA EDJO'O, Ministre d'État à la Présidence, Chargé de l'Intégration Régionale ;

 Monsieur Lucas ABAGA NCHAMA, Ministre des Finances, de l'Économie et de la Planification;

Pour la République du Tchad :

Monsieur Allali MAHAMAT ABAKAR, Ministre des Finances et du Budget.

Le Président de la Commission, le Pr. Daniel ONA ONDO rapportait les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Participaient également aux travaux :

- le Gouverneur de la Banque Centrale ;
- la Vice-Présidente de la Commission de la CEMAC ;
- les Commissaires de la Commission de la CEMAC ;
- le Président du Parlement Communautaire;
- la Présidente de la Cour de Justice Communautaire;
- le Président de la Cour des Comptes Communautaire
- le Président de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale;
- le Président de la COSUMAF;
- le Secrétaire Général de la COBAC;
- les premiers Responsables, des Institutions Spécialisées et Agences d'exécution de la Communauté ;
- les membres du Comité Inter-États.

A l'entame des travaux, après le mot de bienvenue du Président du Conseil des Ministres à l'ensemble des délégations, le Conseil a adopté, avec amendement, son ordre du jour et son programme de travail.

L'ordre du jour réaménagé comprend : (i) les Affaires proposées à la Conférence des Chefs d'Etat du 24 mars 2019, (ii) les Affaires restantes de la 33^{ème} session du Conseil des Ministres et nécessitant une décision dudit Conseil ; et (iii) les comptes rendus et les Notes d'information au Conseil.

Au titre des Affaires proposées à la Conférence des Chefs d'Etat, le Conseil a suivi successivement, pour appréciation :

- le Rapport de présentation des actions réalisées de la Feuille de route du Président en Exercice de la Conférence des Chefs d'Etat;
- 2) le Rapport du Président du Comité de Pilotage du Programme des Réformes Economiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme;

- 3) la Communication du Président du Comité de Pilotage de la rationalisation des Communautés Economiques Régionales (COPIL CER-AC) sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du dossier;
- 4) la communication sur la liquidation de la compagnie communautaire «Air CEMAC»;
- 5) la présentation de l'état d'avancement du Programme des Réformes Institutionnelles (PRI) de la CEMAC ;
- 6) la présentation de l'état de la mise en œuvre de la libre circulation des personnes en zone CEMAC ;
- 7) le rapport sur l'économie des Etats membres de la CEMAC et l'état de mise en œuvre des mesures de relance ;
- 8) le dossier sur le financement de la Communauté.

Au terme de ces exposés, le Conseil des Ministres a prescrit diverses orientations:

S'agissant de la compagnie communautaire Air CEMAC, le Conseil des Ministres a recommandé à la Conférence des Chefs d'Etat l'abrogation des deux Actes Additionnels créant et fixant le siège de la compagnie communautaire Air CEMAC. Quant à l'affectation du boni de liquidation, le Conseil des Ministres soumet à la Conférence des Chefs d'Etat l'une des deux options suivantes, soit son reversement au FODEC, soit la rétrocession des apports des Etats au FODEC, en déduction de leurs arriérés de la TCI.

Sur le programme des réformes institutionnelles (PRI), le Conseil a recommandé à la Commission de procéder à une actualisation des propositions de ce dossier en vue de leur présentation au prochain Conseil des Ministres, à l'exception des points sur l'autonomisation des Ecoles communautaires et l'élection des Députés communautaires au suffrage universel indirect, pour lesquels les Chefs d'Etat devront décider afin de permettre à la Commission de finaliser ces deux réformes.

Par ailleurs le Conseil prescrit à la Commission d'entreprendre dès à présent la mise à jour des textes réformés et ou amendés (Traité révisé, Conventions, Règlements, etc.) dans le cadre de cette réforme.

En outre, le Conseil a recommandé à la Commission d'engager une évaluation du Programme des Réformes Institutionnelles.

Sur la question de la gouvernance de la Communauté, les Ministres ont exhorté la Commission à soumettre une synthèse des audits réalisés à la prochaine session du Conseil.

En ce qui concerne le rapport relatif à la situation économique des Etats membres de la CEMAC et l'état de mise en œuvre des mesures de relance, le Conseil a décidé d'approfondir les échanges dans le cadre de l'UMAC, avant la transmission du dossier à la Conférence des Chefs d'Etat.



S'agissant principalement du renforcement des critères de surveillance multilatérale, le Conseil des Ministres sur la base de la Résolution de la Conférence Extraordinaire des Chefs d'Etat du 25 octobre 2018 à N'Djaména, invite la Commission de la CEMAC et la Banque Centrale à élaborer un dispositif de sanctions plus coercitif pour adoption par les Chefs d'Etat.

Poursuivant leurs travaux par l'examen des affaires restantes de sa 33ème session ordinaire, le Conseil des Ministres a adopté une série de textes relatifs au fonctionnement du Conseil des Ministres de l'UEAC et du Comité Inter-Etats. Il s'agit, à ce titre :

- du Règlement portant règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil des Ministres de l'UEAC ;
- du Règlement intérieur du Comité Inter-États;

Sur les frais de séjour des membres du Comité Inter-Etats pendant les assises des instances décisionnelles de l'UEAC, le Conseil des Ministres a formulé des instructions précises à la Commission à l'effet d'élaborer un projet de texte à présenter à la prochaine session.

Prenant connaissance du rapport sur les difficultés de fonctionnement du Centre Inter-Etats d'Enseignement Supérieur en Santé Publique de l'Afrique Centrale (CIESPAC), et considérant que ces difficultés sont liées essentiellement aux procédures de gestion administrative et financière et à la localisation géographique de ce Centre, le Conseil des Ministres a décidé de l'autonomisation du CIESPAC au plan administratif et financier par rapport à sa tutelle actuelle l'Organisation de Coordination pour la lutte Contre les Endémies en Afrique Centrale (OCEAC), et propose à la Conférence des Chefs d'Etat sa mutation en Institution spécialisée à l'instar des autres Ecoles communautaires.

Au sujet de la Rationalisation des Communautés Economiques Régionales en Afrique Centrale, le Conseil des Ministres s'est félicité des avancées enregistrées dans le processus de rationalisation des CER en Afrique Centrale. Dans la perspective d'un renforcement du processus, le Conseil a adopté les cinq (05) projets de Décisions Conjointes CEEAC/CEMAC.

Au titre de l'adoption des textes communautaires, le Conseil a examiné et adopté une série de textes réglementaires et statutaires relatifs :

- au Code des Douanes révisé ;
- aux Règles communes de la Concurrence en zone CEMAC;
- à la Directive harmonisant la protection du consommateur en zone CEMAC;
- au Règlement portant révision de la Convention fiscale multilatérale de non double imposition à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP);
- aux Statuts révisés de la profession de Conseil Fiscal;



- à la Directive spécifique aux droits d'accise;

- aux Statuts révisés du Pôle Régional de Recherche Appliquée au Développement des Systèmes Agricoles d'Afrique Centrale (PRASAC).

Sur l'adoption des rapports de la Surveillance multilatérale, le Conseil a relevé l'urgence de la mise en place dans les Etats membres des Programmes triennaux de convergence ainsi que la dynamisation des Cellules Nationales de Surveillance Multilatérale.

En ce qui concerne la question des contributions égalitaires des États membres pour le financement de l'Agence de Supervision de la Sécurité Aérienne en Afrique Centrale (ASSA-AC), le Conseil a pris acte du montant de 60 000 000 francs CFA de la contribution égalitaire annuelle que sont appelées à verser les Agences Nationales d'Avion Civile (ANAC) de chaque Etat membre. A cet effet, le Conseil a instruit l'Agence de procéder aux réadaptions utiles des dispositifs pour prendre en compte la contribution des Agences Nationales.

Prenant connaissance des Comptes rendus, des Conseils d'Administration des Institutions Spécialisées, des Conseils de Direction des Agences d'Exécution et du Comité de Gestion du FODEC, le Conseil des Ministres a pris acte des différentes conclusions de leurs travaux.

Poursuivant leurs travaux, les Ministres ont suivi une série d'exposés sur diverses affaires se rapportant notamment au : (i)Programme Economique Régional ; (ii) soutien à apporter aux compagnies aériennes nationales de la sous-région ; et (ii) l'application des recommandations relatives au suivi des indicateurs de la politique commerciale commune.

S'agissant du Programme Economique Régional, le Conseil a pris acte des actions en cours à la Commission pour finaliser la relecture du PER et l'accélération de la mise en œuvre des projets intégrateurs dans le cadre de la Phase II du PER. Il a exhorté la Commission de la CEMAC à organiser dans les meilleurs délais la concertation sous-régionale en vue de l'examen du portefeuille des projets du Plan Opérationnel 2017-2021 du PER. Dans cette perspective, il invite les Etats membres, qui ne l'ont pas encore fait, à mettre en place leurs Cellules Nationales du Programme Economique Régional.

S'agissant des Agréments, le Conseil des Ministres a adopté une série de Décisions octroyant des agréments aux professionnels libéraux des Douanes, de la Fiscalité et de la Comptabilité ainsi que des Transporteurs routiers et Auxiliaires de Transport maritime. Sur cette question, considérant la nécessité de favoriser la célérité des affaires, le Conseil a donné mandat au Président de la Commission de délivrer les agréments et d'en rendre compte au Conseil des Ministres.

Au titre des nominations, le Conseil a procédé aux nominations suivantes :



- A la Commission de la CEMAC, Agent Comptable, Monsieur Jean Claude TOMBE
- A l'Ecole Inter-Etats des Douanes :
 - Agent Comptable, Monsieur Jacques NDONG KOUNA;
 - Contrôleur Financier, Monsieur Marcel EDAMOU;
- A l'Institut Sous régional Multisectoriel de Technologie Appliquée, de Planification et d'Evaluation de Projets (ISTA):
 - Agent Comptable, Monsieur Juan Manuel OKE ASUMU MENENA;
- A l'Institut Sous régional de Statistique et d'Economie Appliquée (ISSEA):
 - Directeur de la formation Continue, Dr. Jean Cléophas ONDO;
 - Directeur de la Recherche Appliquée et de la Coopération, Dr. Ignace KAMGA TCHWAKET.
- Au Parlement Communautaire, à titre de régularisation :
 - Agent Comptable, Monsieur Alain Léopold TONGOU-KAMBI;
 - Contrôleur Financier, Monsieur Sylvestre NZE ENGONGA MANGUE;
- A l'Institut de l'Economie et des Finances-Pôle Régional (IEF-PR), à titre de redéploiement :
 - Contrôleur Financier, Monsieur Florin Edgar PENDEORO BOLLO
- A l'Agence de Supervision de la Sécurité Aérienne en Afrique Centrale (ASSA-AC):
 - Contrôleur Financier, Madame Nafi Hélène MBOUMBA;
- A la Cour de Justice Communautaire, à titre de redéploiement :
 - Contrôleur Financier, Monsieur Santos MBA OBA BILE.

Par ailleurs le Conseil des Ministres a pris acte pour l'EIED, des nominations suivantes auxquelles a procédé le Conseil d'Administration de cette Ecole :

- Directeur Administratif et Financier, Monsieur Alain Fred Pépin BONEZOUI;
- Directeur de la Formation, du Perfectionnement, des Examens et Concours, Monsieur SOUMAHINE OUSMANE;

Pour les postes restant à pourvoir, le Conseil des Ministres a instruit la Commission de la CEMAC de finaliser les recrutements en cours dans le respect des règles et procédures en vigueur.

De même, pour garantir la transparence et l'équité dans les recrutements, le Conseil a instruit la Commission d'accélérer le processus de l'élaboration des manuels des procédures administratives, financières comptables et de gestion des ressources humaines de la Communauté et de les lui présenter à sa prochaine session.

Enfin, le Conseil des Ministres a suivi les communications de la BDEAC, de la COSUMAF et de la Cour des Comptes Communautaires.

Au regard des difficultés de démarrage des activités de la Cour des Comptes, liées à l'absence d'instruments juridiques appropriés, le Conseil a instruit la Commission d'engager la procédure de consultation à domicile en vue de l'adoption des statuts de la Cour.

Au terme de ses travaux, le Conseil a adressé ses remerciements au Président de la République du TCHAD, au Gouvernement et au Peuple tchadien pour l'accueil chaleureux et les marques de délicates attentions dont les Ministres et leurs délégations respectives ont fait l'objet pendant leur séjour à N'Djaména.

Les travaux se sont déroulés dans une atmosphère de sérénité et de franche collaboration, de compréhension réciproque et de fraternité.

N'Djaména, le 22 mars 2019.

E PRÉSIDENT

-7-